la Lucarne de Génissieux

N° 42

Automne 2022

➤ Un nouveau site Internet pour le village

➤ Gaz, électricité : explosion des dépenses de la commune

Bulletin municipal d'information

Village de GENISSIEUX

ALLÉE COUR & TERRASSE

LE SPÉCIALISTE

TOUS STYLES & TOUS BUDGETS

Venez découvrir nos revêtements exclusifs, respectueux de l'environnement.

Contactez-nous pour connaître les modalités d'accueil.

www.daniel-moquet.com

Daniel Moquet signe vos allées

250 A, rue Pierre Charignon
26750 GÉNISSIEUX
Tél. 04 75 45 52 15
0 800 500 045 Service & appel gratuits

David Heyraud

Rénovation immobilière
Décoration intérieure

www.dh-renovation-david-heyraud.com

DH RENOVATION

Showroom - L'Atelier
855 Route de Génissieux
26380 PEYRINS

david-heyraud@orange.fr

06 85 06 95 32
04 75 71 24 42

RGE QUALIBAT

EDITO

Après de longs mois de préparation, la majorité des travaux votés lors du dernier budget sont réalisés.
L'aménagement du local pour le café associatif situé au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie est terminé.
Les membres de l'association en ont pris possession et vont l'agencer et le décorer à leur guise.

Le foyer situé dans l'ensemble polyvalent a été agrandi, la cloison qui le séparait de la salle de réunion a été déconstruite, il offre aujourd'hui une plus grande capacité d'accueil, bien appréciée par nos aînés de Détente et Loisirs.

La réfection de l'étanchéité du toit terrasse et du dôme de l'ensemble polyvalent est en court, fin des travaux prévue pour mi-octobre.

Enfin le chantier de l'aménagement de la départementale 608 route de Mours allant de la pharmacie jusqu'à l'entrée du village va débuter le 10 octobre.

Fin des travaux prévue début décembre.

Le syndicat Valence Romans Déplacement nous a donné une délégation pour la réalisation d'une piste cyclable partant de notre village jusqu'au rond-point de la route des chasses. Cette piste dont nous avons la charge n'est qu'une partie de l'aménagement des itinéraires cyclables du plan vélo intercommunal.

Notre équipe de football a joué le 4e tour de la coupe de France, jamais Génissieux n'avait atteint un tel niveau ; nos joueurs ont reçu le maillot officiel de la coupe de France, cependant le tirage au sort n'a pas épargné notre équipe, car elle a affronté le club de Limonest évoluant 7 divisions au-dessus de la nôtre. Le score a été sans appel mais nos joueurs ont fait preuve d'un immense courage et ne sont pas près d'oublier cette belle journée.

Notre club de foot compte 260 licenciés, 200 joueurs évoluent dans le club de basket, Génissieux judo dénombre 150 judokas, le club de volley recense 40 adhérents, le Badminton réunit 60 joueurs, enfin le club de tennis rassemble 65 licenciés, Génissieux est bel et bien un village sportif.

Bien que la commune dépense 50.000 € chaque année à l'entretien et aux énergies pour nos équipements sportifs, ce qui représente un effort considérable, cet engouement pour le sport reste une satisfaction pour les élus.

Votre Maire, Christian Bordaz

SOMMAIRE

Edito p3
Infos communales p4
Vie communale p9
Vie associative p13
Comptes rendus des conseils municipaux p19
Etat-civil p22
Agenda p23

NOUVEAU

Rejoignez-nous sur Facebook
Commune de Génissieux

Directeur de publication : Christian BORDAZ
Rédaction : Commission de communication
Responsable René Parreault
Impression : Imprimerie Souquet - Romans-sur-Isère (26)
Numéro tiré à 1200 exemplaires

Gaz, électricité : explosion des dépenses de la commune

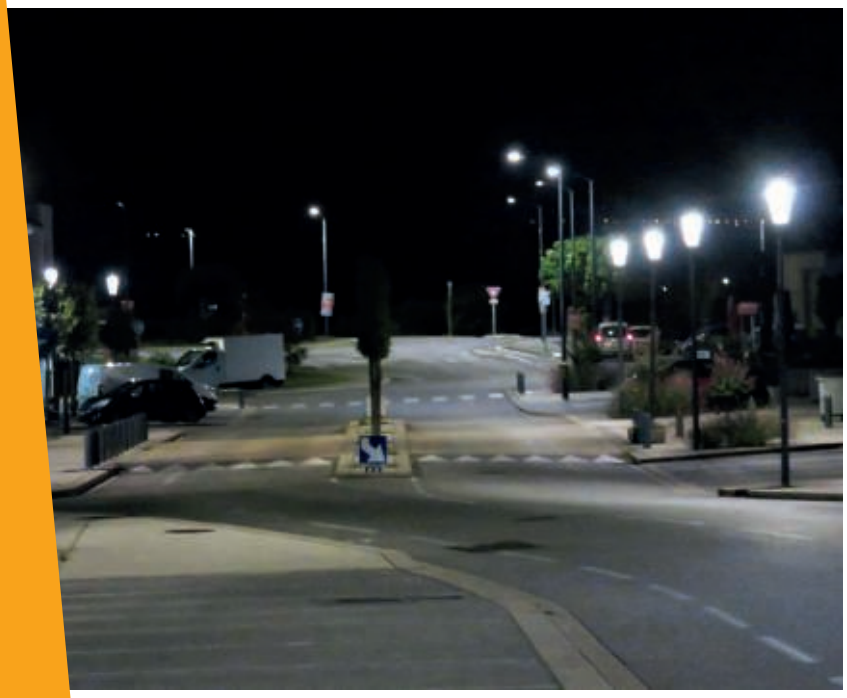

L'année 2022 est marquée par une forte augmentation des prix des énergies, qu'il s'agisse du gaz, de l'électricité ou des carburants pour les véhicules ; chaque citoyen en a fait le constat.

Si le prix du gaz et de l'électricité a augmenté de façon « raisonnable » pour les abonnés privés, du fait de l'application des tarifs réglementés (prix imposés par l'Etat), il n'en est pas de même pour les collectivités ou les entreprises, qui sont soumises au prix du marché (tarifs aux cours de la Bourse), avec une envolée inquiétante, et pas obligatoirement justifiée ; il suffit de se rendre compte….

Le budget communal 2021 fait apparaître une dépense de 26 400 euros pour le gaz, et de 25 040 euros pour l'électricité. La projection pour 2022, sur la base des mêmes consommations réalisées en 2021, fait apparaître une dépense de 76 000 euros pour le gaz, et 102 800 euros pour l'électricité, soit une dépense supplémentaire de 128 360 euros.

Une gestion sérieuse et responsable des dépenses d'énergies s'impose. Cette estimation est réalisée sur la base des derniers prix connus ; une évolution à la hausse pour les mois à venir n'est pas à exclure.

Chaque citoyen utilisant les infrastructures est invité à être vigilant.

Laurence Savet
Coiffure Mixte

Mardi : 8h30 à 12h - 14h à 18h
Mercredi : 8h30 à 15h non stop
Jeudi/Vendredi : 8h30 à 12h - 14h à 19h
Samedi : 7h30 à 16h non stop

26750 Génissieux ✆ 04 75 70 50 34

Un nouveau site Internet pour le village www.genissieux.fr change de peau

Depuis le 1er septembre 2022 un nouveau site Internet a été mis en ligne. Ce n'est pas une refonte du site précédent c'est un site entièrement nouveau qui répond aux besoins de notre époque.

Construit avec l'aide de la société Hémaphore de Valence et la participation active de tous les services administratifs de la mairie, il offre une multitude de services. Il a l'ambition d'être au plus proche des Génissois.

L'ancien site vieux de 8 ans était dépassé, un renouveau devenait nécessaire. Notre site devait être attractif et consultable sur tous les supports. Sa construction a demandé 8 mois de travail et, nous l'espérons, il apportera un plus à la vie des habitants du village en mettant à leur disposition des informations utiles, fiables, ainsi qu'un accès facilité aux différentes démarches administratives.

De nouvelles rubriques ont été créées, le nombre de pages augmenté et il est dorénavant possible de contacter, par mail, la mairie et ses différents services.

Sur la page d'accueil, 8 rubriques sont offertes aux choix des utilisateurs : la mairie, le village, les écoles et l'enfance, urbanisme et habitat, vie associative, la santé et le social, cadre de vie et environnement, vivre ensemble.

Par ailleurs 5 boutons de couleurs vives permettent de se rendre directement sur : le périscolaire et le centre de loisirs, le CCAS, les démarches administratives, la poste agence communale, inscriptions à l'école.

Sur la page d'accueil apparaissent, toutes les infos communales, départementales et éventuellement régionales, l'agenda communal et départemental, la vie du village et l'accès à l'ensemble des numéros de La Lucarne.

LES RUBRIQUES

• LA MAIRIE

Sous cette rubrique on trouve : la présentation du conseil municipal, la composition des commissions, les procès-verbaux des réunions du conseil municipal etc. la liste des différents liens pour entrer en contact avec les services de la mairie : la mairie de façon générale, la communication et les associations, la comptabilité et les finances, le périscolaire et le centre de loisirs, le CCAS.

Sous la rubrique mairie on trouvera, entre autres : les procès-verbaux des séances du conseil municipal, la liste des équipements sportifs etc.

• LE VILLAGE

Concerne la présentation du village, son histoire, son patrimoine.

• LES ECOLES ET L'ENFANCE

Elle permet d'accéder aux pages cantine, garderie, mercredi et vacances scolaires, école primaire (maternelle et élémentaire), petite enfance et jeunesse.

• URBANISME ET HABITAT

Rassemble toutes les informations concernant l'urbanisme, le PLU, les démarches relatives aux travaux, l'accessibilité…

• VIE ASSOCIATIVE

Ouvre les pages de toutes les associations génissoises.

• SANTE/SOCIAL

Liste les aides sociales possibles, liste les professionnels de santé exerçant sur le territoire de la commune, donne la liste et l'emplacement des défibrillateurs…

• CADRE DE VIE/ENVIRONNEMENT

Informe sur les randonnées à faire, les transports publics, la gestion des déchets, l'assainissement, l'eau potable…

• VIVRE ENSEMBLE

Concerne les civilités et le cadre de vie et la tranquillité publique.

LES BOUTONS DE COULEURS

• PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

Permet d'accéder à tous les formulaires d'inscription à la cantine, garderie, à la liste des pièces à fournir pour toutes les premières inscriptions et aux dates d'inscription pour le centre de loisirs.

• CCAS

Porte sur les actions de préventions, les différents contacts et toutes les actualités relatives au CCAS

• DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Permet d'accéder à toutes les fiches techniques sur un bon nombre de démarches administratives et de procéder à ces démarches.

• LA POSTE AGENCE COMMUNALE

Liste tous les services offerts par l'agence postale communale

• INSCRIPTION A L'ECOLE

Pour inscrire directement vos enfants à l'école et obtenir toutes les informations pratiques sur notre école.

Deux astuces :

- Quelle que soit la page sur laquelle vous vous trouvez et pour retourner à la page d'accueil du site il vous suffit de cliquer sur le logo du village situé en haut à gauche.
- A la gauche de votre écran un carré orange avec en son centre un cercle avec une silhouette humaine vous permet d'accéder à différents outils d'accessibilité au site (taille des textes, contraste, niveau de gris…).

Enfin le site **www.genissieux.fr** est sécurisé : petit cadenas noir fermé devant genissieux.fr en haut à gauche.

Pour découvrir notre nouveau site : www.genissieux.fr

Les Génissois et le réchauffement climatique

L'été 2022 nous a démontré, si besoin en était, que le réchauffement climatique est une réalité avec laquelle il nous faudra vivre. Dès aujourd'hui, nos modes de vie en sont impactés et nous convenons désormais de l'urgence d'y réfléchir, de raisonner différemment, et de nous préparer à d'autres étés tout aussi pénibles.

L'inquiétude des citoyens que nous sommes est compréhensible.

A la Mairie, un groupe de travail dit « embellissement » est en place et réfléchit à l'impact du réchauffement climatique sur notre com-mune. Ce groupe a pour objectif global d'observer l'état du végétal sur notre com-mune, d'évaluer les dommages causés par la sécheresse de cet été, faire l'inventaire des arbres « remarquables », de prévoir les plantations de novembre, création de haies bocagères, etc.

Le 7 juillet dernier, Mme Laurence DIDIER, responsable de la Commission Départementale Embellissement et Cadre de vie est venue faire un point pour notre commune ; le compte-rendu rédigé par le Département doit nous servir de fil conducteur pour le futur. Nous y reviendrons.

Une autre préoccupation vient avec la fin de cet été caniculaire :

« Comment allons-nous faire face aux frais d'électricité ou de gaz cet hiver ? »

La crise de l'énergie est historique. Pour l'instant, seuls des appels à la responsabilité individuelle pour baisser nos chauffages ou éteindre nos lumières se font entendre. Chacun d'entre nous devra participer dans son habitat à l'effort collectif. C'est un constat : la crise de l'énergie nous frappe tous au porte-monnaie.

En ce qui concerne la Mairie de Génissieux, l'inquiétude concernant la facture électrique des bâtiments collectifs : gymnase, salle des fêtes, est bien fondée. Nous devrons faire face à une augmentation considérable et le budget communal en prend dès maintenant la juste mesure.

« Comment impliquer les génissois ? »

Les associations et les usagers que nous sommes peuvent faire leur part : veiller aux lumières à éteindre en fermeture des activités, ne pas chauffer davantage que prévu, fermer les portes en quittant les bâtiments…

C'est dans ce contexte que l'Agglo travaille à la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui a pour objectif de donner une vision globale de l'environnement.

Ce PCAET se décline en 5 parties : Energie et Bâtiment, Gestion de l'eau, Végétalisation, Santé publique, Maîtrise des risques.

Notre PLU devra tenir compte des constats et des recommandations de ce rapport pour prévoir les années futures. Les questions des niveaux de performance des bâtiments, de végétalisation de notre environnement, des matériaux biosourcés, des énergies renouvelables, devront être mises au cœur des réflexions de l'urbanisme et de l'aménagement de notre village.

Cela ne se fera pas sans prise de conscience collective et chacun y a sa part.

DROME Couleurs

PEINTURE
PAPIERS PEINTS
Décoration intérieure
Revêtement mural
Ravalement de façade

M. MEDDAH

Rue Simon Chopin 26750 GÉNISSIEUX

Tél. 04 75 70 11 08 - Port. 06 83 06 87 21

Infos Charte Forestière

LES PLANTATIONS FORESTIÈRES

Tout d'abord pourquoi reboiser une forêt ? Avant tout pour faire face au réchauffement climatique. Par ailleurs, le reboisement est nécessaire seulement dans le cas où le nombre d e semis naturels dans l'essence voulue est insuffisant sur la parcelle. Un projet de boisement passe par plusieurs étapes. Et chaque étape doit être mûrement réfléchie. Avant tout de chose, il s'agit de choisir les essences d'arbres. Ce choix se fait essentiellement à partir d'une analyse des potentialités stationnelles du terrain ainsi que sur la collecte de données climatiques. Une fois l'essence choisie il faut ensuite s'atteler au choix des provenances.Il faut ensuite faire un choix technique sur la plantation car il n'existe pas de technique universelle. La nature du terrain, sa topographie, l'importance de la végétation naturelle spontanée, les conditions climatiques y régnant sont autant de facteurs à prendre en compte.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une fois plantés, les plants devront faire face à la végétation concurrente (ronces, fougères...), une plantation réussie est une plantation suivie (mise en place de dégagements des plants, tailles, élagages...).

LA PETITE PERVENCHE (vinca minor)

La petite pervenche est une plante vivace, rampante (via ses stolons).

C'est une plante de sous-bois qui peut parfois se montrer envahissante. Elle fleurit de mars à avril et ses fleurs sont d'un bleu-violet. Les feuilles de la petite pervenche sont ovales, opposées, vertes foncées et légèrement luisantes. La pervenche est aussi connue pour ses propriétés médicinales multiples. Ceci étant son utilisation est à prendre avec précaution car elle peut avoir des effets néfastes sur le foie ou les reins.

La pervenche est aussi une plante dite bioindicatrice. Effectivement sa présence en forêt résulte d'une introduction et révèle que le lieu en question a été utilisé par l'homme dans une époque plus ou moins ancienne. La petite pervenche renseigne donc sur la naturalité des forêts.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La petite pervenche a donné son nom à la couleur « pervenche ». Au 19ème siècle, on trouve assez fréquemment l'expression bleu pervenche pour décrire quelqu'un qui a des yeux bleus.

LE PIC VERT (picus viridis)

Le pic vert se distingue par son plumage vert et sa calotte rouge sur la tête. Son cri puissant rappelle des éclats de rire. Le pic vert affectionne toutes les sortes de milieux boisés mais il privilégie comme habitat les grands et vieux arbres, dans lesquels il peut creuser son nid, il aime aussi les zones herbeuses rases et ensoleillées. Le pic vert est un consommateur insatiable de fourmis. Le pic vert mange également tout insectes et larves qu'il peut extraire du sol ou de l'écorce d'un arbre à l'aide de son bec et de sa langue collante. Les chats domestiques et certains rapaces sont ses principaux prédateurs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Pic vert percute les arbres pour chercher de la nourriture, communiquer ou creuser son nid. Il percute les troncs d'arbres à une vitesse de six à sept mètres/seconde soit environ 25 km/h.

EN SAVOIR PLUS ?

SCANNEZ-MOI !

RECENSEMENT

Un nouveau recensement de la population sera réalisé en 2023, du jeudi 19 janvier au samedi 18 février. Des dispositions particulières pourraient être prises si la situation imposait à nouveau des mesures de précautions sanitaires.

A cet effet, la mairie de Génisssieux recrute 4 personnes chargées du recensement.

Si vous êtes intéressé, envoyez votre acte de candidature et votre CV à la mairie de Génissieux 75, place du marché.

La transition énergétique et nous

Nous venons pour expliquer le PLAN CLIMAT AIR EAU du TERRITOIRE de Valence Romans Agglo dans ses grandes lignes, son intérêt, en partant des questions des participants et de leurs attentes.

Nous notons dès le début à 18h30 les questions et les attentes des présents et nous répondons au fur et à mesure du déroulé de la réunion à ces questions.

Nous abordons les préconisations de The Shift Project de M.Jancovici et du scénario NégaWATT.

Nous terminons en montrant qu'il existe des solutions simples, modérément coûteuses pour produire sa propre énergie et devenir plus autonome individuellement.

Mémento des Aides et Services pour le maintien à domicile des + de 60 ans

Le maintien à domicile est plébiscité par la majorité des personnes âgées, qui n'ont pas envie de partir vivre dans un établissement spécialisé. Elles souhaitent rester dans leur environnement et garder leurs habitudes de vie, qui restent un repère important.

Continuer à vivre chez soi entraîne alors des coûts importants. Des aides financières ont été mises en place afin d'accompagner ces personnes et leur permettre de vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est versée par le Conseil Départemental aux personnes dépendantes afin de les aider à payer une partie des dépenses occasionnées par ce maintien chez elles. Ces dépenses peuvent prendre la forme de prestations d'aide à domicile, de matériel adapté, de fournitures pour l'hygiène, de travaux pour l'aménagement du logement ou encore de dépenses de transport. Il n'y a pas de conditions de ressources pour prétendre à l'APA. En revanche le montant attribué dépend des revenus. Cette prestation ne fait l'objet d'aucune récupération des sommes perçues, ni du vivant, ni au décès du bénéficiaire. Une évaluation est réalisée par un travailleur social afin de déterminer le degré d'autonomie du demandeur. Seules les personnes classées en GIR 1, 2, 3 et 4 sont éligibles à l'APA. L'indice GIR est déterminé selon la grille AGGIR. Ce barème est un outil qui permet d'évaluer le degré d'autonomie ou de perte d'autonomie des personnes agées. Le GIR 1 correspond au niveau le plus fort et le GIR 6 au plus faible.

Depuis le 1er juillet 2022, le dossier d'APA est remplacé par un formulaire de Demande d'Aides à l'Autonomie. Ce document sera commun à tous les départements et à toutes les caisses de retraite et permettra une meilleure orientation des demandes. Le demandeur devra faire sa propre pré-évaluation de ses besoins. Dans le cadre d'un GIR 5 et 6, le Département n'intervient pas. Les caisses de retraites peuvent parfois prendre le relai. Le dossier est téléchargeable sur internet, il peut aussi être récupéré en mairie.

DAPHNE Plateforme de services favorisant le maintien à domicile, appelée aussi EHPAD, hors les murs. Ce dispositif est expérimenté depuis juin 2021 par la mutuelle AESIO Santé dans 4 départements, dont la Drôme. Son but est d'offrir à des personnes qui, par leur perte d'autonomie, seraient orientées vers un Ehpad d'être suivies à leur domicile. Cette expérimentation est possible grâce à la loi de financement de la sécurité sociale de 2018.

ESAD (Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile). Accompagnement à domicile des personnes présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée, par une équipe constituée d'une infirmière coordinatrice, d'un ergothérapeute et/ou d'assistantes de soins en gérontologie. Les interventions se font sur prescription médicale et sont prises en charge par la sécutité sociale.

ARDH (Allocation de Retour à Domicile après Hospitalisation) allouée par la CARSAT pour les demandeurs en GIR 5 et 6. Cette prestation est destinée à prendre en charge les personnes pendant la période de rétablissement post hospitalisation. Le dossier est téléchargeable sur le site de la CARSAT.

MUTUELLES & ASSURANCES COMPLEMENTAIRES peuvent aussi participer financièrement à certaines dépenses. Cumulables avec d'autres aides, les demandes sont à adresser directement aux organismes.

Attention : si hospitalisation ou intervention prévue, anticiper les démarches.

Le Crédit d'Impôt Vous pouvez en bénéficier si vous faites appel à un service d'aide pour les actes de la vie courante et si vous employez directement une aide à domicile pour effecter des petits travaux d'entretien de la maison. Le crédit d'impôt est égal à 50% de la dépense. Le montant est toutefois plafonné.

L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) a pour mission d'aider les propriétaires occupants, dotés de ressources modestes, à améliorer leur logement. Pour plus d'informations, se rapprocher de SOLIHA (association privée au service de l'habitat, partenaire de l'Anah et de l'Ademe).

Le CCAS et ses activités

Les Ateliers Informatiques redémarrent pour une nouvelle saison !

Cette activité mise en place à l'automne dernier avait permis à une dizaine de séniors, d'approfondir pour certains leurs connaissances et pour d'autres, l'occasion de découvrir l'outil informatique.

Le 27 septembre dernier, une réunion d'information a permis aux personnes interessées par cette nouvelle session d'échanger sur leurs besoins et leurs attentes.

A noter que les participants doivent obligatoirement venir avec leur ordinateur. Ces ateliers sont animés par Jacques Tisseyre, intervenant bénévole. Ils se déroulent dans les locaux de la mairie, ils sont gratuits et ouverts à tous.

Contact :
ccas.genissieux@orange.fr - Tél : 04 75 02 60 99

La Marche Accompagnée , le 1er jeudi du mois !

Cette balade d'environ deux heures sans difficulté, s'adapte au rythme des participants.

Inutile de s'inscrire. Les accompagnants vous donnent rendez-vous à 14 heures sur la place du Marché (devant la mairie).

Prochaines dates : jeudi 10 novembre et jeudi 1er décembre

Contact: ccas.genissieux@orange.fr
Tél 04 75 02 60 99

A vos calendriers !

Le repas de Noël qui réunit les Aînés est une tradition bien ancrée dans notre village. C'est un moment convivial où les Génissois ont plaisir à se retrouver.

Après 2 années, où suite à la crise sanitaire, d'autres actions ont été mises en place, M. le Maire et l'équipe du CCAS donnent rendez-vous à tous les Génissois de 70 ans et plus, le samedi 3 décembre, au restaurant le Tahiti aux Balmes, pour partager un déjeuner festif.

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date sur vos agendas. Une invitation vous sera adressée début novembre .

Madame Aimée LISBO a fêté ses 100 ans et devient la doyenne de la commune !

C'est le 22 août à son domicile à Génissieux que s'est déroulé ce bel événement.

Amis, voisins, services infirmiers et d'aide à domicile ainsi que la municipalité ont été conviés par sa fille Gisèle et son gendre Maurice Cotte pour partager un moment chaleureux et convivial et honorer son siècle d'existence.

Aimée est née le 22 août 1922 à St Paul les Romans où ses parents possédaient une ferme et travaillaient la terre. Elle est l'aînée d'une fratrie de 2 enfants, elle y passa toute sa jeunesse, vaquant aux différentes tâches.

Au cours d'un repas chez ses cousins à Génissieux, elle rencontra Roger LISBO natif de Génissieux avec qui elle se mariera le 23 avril 1949.

Elle s'installera dans la maison familiale où vivaient ses beaux-parents. Maison qu'elle n'a jamais quittée depuis son mariage. C'est là, que 73 ans après, elle vit encore aujourd'hui.

Avec la naissance en 1950 de Gisèle leur unique enfant, c'est désormais 3 générations qui cohabitent sous le même toit. Aimée travaillera à la ferme, aux côtés de son mari et de ses beaux-parents veillant à la bonne marche de l'exploitation et du foyer.

Jusqu'au décès de son époux en 2012, elle s'occupera de sa maison et de son jardin.

Aimée a toujours tricoté pour son plaisir et celui de ses proches et plus particulièrement pour celui de ses petits-enfants pour lesquels elle a confectionné la layette. Une activité qu'elle exerçait encore l'hiver dernier en confectionnant des pulls pour ses arrière-petits-enfants, laissant seulement à Gisèle, la grand-mère, le soin d'assembler et monter les ouvrages.

Avec 3 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants, Aimée est une arrière grand-mamie comblée.

Les années passant, sa capacité physique et sa mémoire diminuent. Elle ne peut plus assurer seule le quotidien. Des services de soins et d'aide à domicile sont alors mis en place et c'est grâce à toute cette bienveillance et à la présence quotidienne de sa fille et de son gendre, que Aimée demeure toujours dans sa maison du chemin des Chanlans, où entourée de beaucoup d'attention, elle vieillit paisiblement. Sans doute le secret de cette belle longévité !

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants lui ont réservé une belle surprise quelques jours avant son anniversaire. Pour le 15 août, tous étaient à ses côtés pour souffler ses 100 bougies !!!

Joyeux Anniversaire Aimée ! Que nos vœux vous guident en bonne santé jusqu'à votre 101e année.

Bibliothèque

Nous vous invitons à consulter le tableau d'affichage devant la bibliothèque pour vous tenir informés des horaires et des animations tant que le site de Génissieux nouvellement recréé n'est pas à jour.

Nous avons participé à la semaine bleue en proposant un atelier d'écriture ludique lors de l'après-midi récréative du 5 octobre organisé par le CCAS.

Une heure du conte a été proposée aux enfants à partir de 3 ans mercredi 12 octobre, toujours pour leur plus grand plaisir.

Une exposition « L'art des origines révélé par la 3D : de la Grotte Chauvet à la Caverne du Pont d'Arc » est visible à la bibliothèque jusqu'à la mi-novembre.

Cette exposition multimédia et interactive est consacrée à la grotte Chauvet-Pont d'Arc, en Ardèche, classée sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, qui contient les plus vieux dessins de l'humanité, réalisés il y a 36 000 ans et parvenus intacts jusqu'à leur découverte en 1994. Grâce à des images exclusives issues du relevé 3D de la cavité originale, les bisons, chevaux et félins du sanctuaire aurignacien sont révélés dans leurs moindres détails, et les découvertes des scientifiques sont partagées. L'exposition dévoile également les secrets de fabrication du fac-similé de la grotte Chauvet-Pont d'Arc, baptisé Caverne du Pont d'Arc, qui remporte un grand succès depuis son ouverture en avril 2015. L'exposition est enrichie de contenus multimédia (photographies, interviews de chercheurs, reportage vidéo, immersion 3D dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc) accessibles via l'appli SynApps pour smartphones et tablettes.

Un cahier de suggestions d'achat de livres est à disposition du public à la bibliothèque. Le choix de chaque acquisition est discuté en équipe deux fois par an.

A la mi-septembre nous avons procédé à l'échange de 600 livres de la médiathèque départementale, soit autant de « nouveautés » pour les lecteurs petits et grands.

Nous sommes heureux d'accueillir Elodie, nouvelle génissoise, dans notre équipe de bénévoles.

HORAIRES
hors vacances scolaires

MARDI et MERCREDI 15h-18h
SAMEDI 9h30-12h
(y compris les veilles de vacances)

Vacances d'automne :
mercredi 26 octobre 16h-19h
mercredi 2 novembre 16h-19h

Vacances de Noël :
mercredi 21 et 28 décembre 16h-19h

Bibliothèque Municipale
de Génissieux
135 route de Romans
(C'est au rez-de-jardin de l'immeuble «l'Orée du Village»)

Tel : 04 75 47 81 43
bibliotheque.genissieux@orange.fr

Pour accéder à la page de la bibliothèque sur Internet :
genissieux.fr >> vivre ensemble >> la bibliothèque

Et sur facebook.com :
Bibliothèque Génissieux

Catalogue en ligne
https://www.bibliotheque-genissieux.fr

Accueil des nouveaux génissois

Si vous habitez Génissieux depuis le 1er janvier 2022 et que vous souhaitez participer à la réception d'accueil des nouveaux génissois qui aura lieu le vendredi 2 décembre à 19h salle du conseil municipal, à la mairie, inscrivez-vous, par mail, en précisant le nombre de personnes concernées sur :
communication.genisseux@orange.fr

Ça s'est passé dans le village...

JUIN : journée moules frites du comité des fêtes

JUIN : vide grenier

JUIN : fête de la musique

JUIN : kermesse de l'école

JUILLET : remise de dictionnaires aux futurs collégiens

AOÛT : Boule Joyeuse : Challenge R. Montagnon

SEPTEMBRE : rentrée des classes

SEPTEMBRE : forum des associations

Troupe de Théâtre La Génissoise

Réservez dès maintenant sur votre agenda le week-end des 18 et 19 mars 2023.

La troupe de théâtre La Génissoise présentera son nouveau spectacle actuellement en cours de préparation.

Il s'agit d'une pièce de Laurent Baffie : TOC TOC. Six personnages qui présentent des Troubles Obsessionnels Compulsifs (TOC) attendent dans la salle d'attende du Dr Stern, célèbre psychiatre de renommée internationale. Celui-ci se fait attendre.

Les patients se présentent et vont même essayer d'agir sur leurs TOC dans le cadre d'une thérapie de groupe qu'ils vont entreprendre sans le savoir.

Cette pièce, hilarante, associe des moments très émouvants.

A voir ou à revoir absolument.

La Bonne Note

LA BONNE NOTE, c'est une école associative soutenue par la mairie de Génissieux et agréée par le Conseil Général de la Drôme avec ses professeurs :

Eveil musical-Formation musicale	C. ARONICA
Flûte traversière	C. LONGUEVILLE
Clarinette	C. RIQUET
Saxophone	C. ARONICA
Violon, alto et direction	S. PASCALIS
Violoncelle	C. TSENG
Basse et contrebasse	B. REY
Guitare électrique et folk	F. BAYLE
Batterie	F. ABISSET
Accordéon chrom	M. BEGOU
Harpe	J. SAINT-SARDOS
Piano	C. VAN DEN BESSELAER
Initiation à la pratique d'orchestre	C. ARONICA
Ensemble à cordes	C. TSENG
Atelier d'expérimentations vocales adultes	M-P. BEGOT
Ateliers jazz/musiques actuelles	C. ARONICA
Ateliers Rock	F. BAYLE et C. ARONICA

3 ATELIERS THÉÂTRE POUR ENFANTS
à partir du CE1 jusqu'à la terminale, animés par M. FRANCESCHINI

L'équipe de La Bonne Note est à votre écoute selon vos envies, c'est pour cela que différentes formules s'offrent à vous :
- cursus complet (avec cours d'instrument)
- cursus cours collectif (uniquement de la pratique d'ensemble ou ateliers collectifs)

N'hésitez pas à nous consulter
LA BONNE NOTE
Rue Simon Chopin-26750 GENISSIEUX - Tél : 06 52 52 46 85
labonnenote@gmail.com

La Bonne Note
École Musique et Théâtre
26750 - Génissieux

Prendre soin de soi, être à l'écoute de son corps...

L'association « Entre Ciel et Terre » fait sa rentrée 2022 et vous propose des cours hebdomadaires de Tai Ji Quan, Qi Gong, et Do In ; ainsi que des stages spécifiques de Qi Gong (apprentissage de Wu Qin Xi = jeu des 5 animaux, et des 12 trésors taoïstes) et des ateliers bien-être (do in et makko-ho = étirements des méridiens) en week-end.
Vous pouvez nous rejoindre à tout moment dans l'année !
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 06 70 58 01 55.
Sereinement Vôtre !

Country Dance 26

C'est la rentrée : les cours ont repris le 7 septembre 2022, les danseuses et danseurs étaient au rendez -vous.

Pour rappel, les cours ont lieu :

- le mercredi de 17h à 20 h (enfants, débutants, confirmés) et le jeudi de 19h à 20h30 pour les danses en couple à la salle des fêtes de Mours,
- le vendredi de 16h à 18h à la salle des fêtes de Génissieux (débutants, confirmés).

Les cours sont ouverts à tous, aussi n'hésitez pas à nous rejoindre (les deux premiers cours sont gratuits).

Démo au forum des associations de Génissieux 3 septembre 2022

Nous avons un petit groupe de démonstration de danses Country qui se produit en EHPAD, Résidence Senior, fêtes de village, écoles, vides greniers, forums etc. Si vous êtes intéressé, contactez-nous !

Notre manifestation annuelle est prévue le 19 novembre 2022 à la salle des fêtes de Génissieux de 14h à 2h. Nous accueillerons AGNES GAUTHIER, célèbre chorégraphe française, qui nous enseignera des danses toute l'après-midi, suivi d'un bal Country avec les SAILOR STEP en concert Live.

Pour tout renseignement sur notre association, n'hésitez pas à contacter.

Contact :
countrydance26@gmail.com
(Animateur) : Didier au 06 30 06 96 18
Ira au 06 84 27 40 73

Club Détente et Loisirs

Comme indiqué précédemment, nous avons effectué un très intéressant voyage dans la Loire le **1er juillet** :

- le matin : Musée d'art et d'industrie de Saint-Etienne (armes et cycles)
- l'après-midi : la Maison des Forgerons (La Mourine) à Saint-Martin-la-Plaine retrace l'histoire du métier. Les bénévoles qui font visiter ce musée sont « habités » par leur passion.

Le 26 juillet a eu lieu le traditionnel pique-nique dans les jardins de la Salle Saint-Pierre.

Le 16 août, nous nous sommes retrouvés pour déguster une paêlla préparée par Didier Roustan.

Le vendredi 9 septembre, notre voyage-surprise annuel nous a conduits à Marseille où nous avons découvert le Muséum d'Histoire Naturelle situé dans un site exceptionnel.

Après un agréable repas sur le vieux port, nous avons visité la fabrique de calissons du Roy René à Aix-en-Provence (avec bien sûr une dégustation).

Le jeudi 15 septembre, le Club de Saint-Paul nous a très agréablement reçus pour le concours de pétanque traditionnel.

Début septembre, le Club a réintégré avec beaucoup de plaisir le Foyer qui a été agrandi (mardi et vendredi). Nous avons ainsi retrouvé nos habitudes « d'avant Covid ».

Le programme du dernier trimestre (sauf imprévu) se poursuivra par l'arrivée du Beaujolais nouveau, le repas des anniversaires du 2ème semestre et la bûche de Noël.

Bonne fin d'année 2022 à tous.

Si vous voulez nous rejoindre :

PERNISI Maryse
au 04 75 02 52 43
mail : ma-per@orange.fr

HUGUENNET Françoise
au 04 75 72 02 10
mail : francoise.huguennet @sfr.fr

L'actu' du Sou des Ecoles de Génissieux : rando, bureau, cadeaux (de Noël)

Le 25 septembre s'est tenue la première édition de la Rando de Génissieux organisée par le Sou des écoles. Plus de 140 participants se sont retrouvés pour parcourir l'un des deux itinéraires au choix (5 ou 10 km). Un point de ravitaillement était organisé à mi-parcours pour la boucle de 10 km ainsi qu'à l'arrivée. Un vrai succès pour cette première édition !

L'autre actualité de la rentrée c'est aussi l'élection du nouveau bureau le 22 septembre dernier avec l'arrivée de Marine Allermoz (secrétaire) et Julien Lamoury (secrétaire adjoint). Ils retrouvent Cécile Cliozier (trésorière adjointe), Alexandre Doria (trésorier), Damien Sabbagh (président adjoint) et Sarah Groene (présidente).

Cette année, le Sou prévoit de financer l'achat de jeux pour la cour de l'école maternelle, l'achat de livres et abonnements pour l'ensemble des classes, ainsi que d'autres activités culturelles et sportives.

Vous pouvez dès à présent noter dans votre agenda la date du dimanche 11 décembre pour le grand marché de Noël qui aura lieu sur la place de la Mairie.

▲ *La rando de la rentrée*

▶ *Le nouveau bureau du Sou des Ecoles*

AS Génissieux

Le Dimanche 25 septembre 2022 restera dans les annales du club de Football de l'AS GENISSIEUX. En effet, la foule des grands jours, 288 spectateurs, selon le nombre donné au délégué de la Ligue de Football Rhône-Alpes Auvergne, mais sans doute un peu plus de 400 selon les habitués, s'étaient donné rendez vous au stade René MONTAGNON afin d'assister au 4e tour de la Coupe de France (une première pour notre club) qui voyait s'affronter nos couleurs à l'équipe de FC LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER, qui évolue dans le championnat de National 3, soit 8 divisions d'écart. Les joueurs faisaient leur entrée sur le rectangle vert, accompagnés par 40 enfants de notre école de foot. Le coup d'envoi du match était donné par M. le Maire, Christian BORDAZ, et M. Dominique MONTAGNON, la mémoire vivante de l'ASG. Le score final restera anecdotique (0 - 8) et nous retiendrons plutôt les sourires des acteurs, de nos jeunes joueurs et de nos spectateurs.

Cette journée récompense le travail de formation de nos éducateurs et souligne la grande implication de nos dirigeants-bénévoles. Bravo et merci à tous.

Cette année, 220 licenciés, féminins et masculins, de 6 à 73 ans, défendent les couleurs de notre village en Drôme et Ardèche, dans toutes les catégories d'âge (sauf pour les U18). Nous serons heureux de vous accueillir au stade René MONTAGNON, aux horaires d'entraînements disponibles sur notre site Internet. Au plaisir de vous rencontrer.

Frédéric DOUSSET

Le Tennis Club Génissois y voit plus clair

Depuis la mi-août, le club est devenu fier de sa nouvelle acquisition, à savoir l'éclairage du troisième et dernier court. C'est un véritable outil pour un meilleur développement de notre association.

Le projet ancré dans nos têtes depuis plusieurs mois s'est enfin concrétisé. Nous avons fait appel à la société NLX située dans l'ouest de la France, spécialisée dans la fabrication de rampes d'éclairage à LED. C'est un système breveté qui commence à faire son apparition dans certains clubs de tennis de l'hexagone. Génissieux est devenu le seul petit club de la région Auvergne Rhône Alpes à être équipé de ce système à LED.

Le projet a été financé par le club avec l'aide administrative de la Mairie et du Département à qui nous adressons tous nos remerciements.

Il est important pour nous aujourd'hui de posséder 3 courts éclairés doté de l'éclairage ne serait-ce que pour les entraînements, en effet les effectifs sont désormais répartis sur 3 courts. Un avantage tout aussi essentiel pour le déroulement de notre tournoi d'être doté de terrains éclairés est pour nous de faire jouer beaucoup plus de matchs, donc d'accueillir plus de compétiteurs.

A ce propos, c'est plus de 100 joueurs qui se sont affrontés durant le mois de septembre lors de notre tournoi annuel ; un réel succès pour le club.

A l'heure de la rédaction de ce texte, la finale n'est pas encore jouée, c'est pourquoi nous ne manquerons pas de vous donner le nom du vainqueur dans la prochaine édition de La Lucarne.

La nouveauté cette saison n'est pas seulement dans l'acquisition d'un nouvel éclairage mais aussi dans l'arrivée d'un nouvel entraîneur en la personne de ROBIN Kevin, classé 3/6. Il aura en charge la gestion des 3 entraînements de l'école de tennis le mardi et de trois autres entraînements pour les cours adultes du mercredi.

Précisons que ce changement d'entraîneur intervient à la suite du départ de Bernard Domenech qui a eu l'opportunité de se rapprocher de chez lui en intégrant un autre club.

Enfin, un dernier mot pour dire que nous avons engagé deux équipes en championnat d'automne qui, sans aucun doute, sauront défendre fièrement les couleurs de Génissieux.

Nous souhaitons aussi la bienvenue à notre sponsor, à savoir Romans Salaisons dont le PDG Laurent BANCEL réside dans notre commune.

Nous ne pouvons clôturer cet article sans oublier de remercier tous les bénévoles qui ont consacré du temps pour le bon fonctionnement de notre tournoi.

Le bureau

Volley-Club Génissieux

Le VCG (Volley-Club de Génissieux) a repris son activité et ses rencontres dans le cadre du championnat de l'UFOLEP Drôme-Ardèche, dans la catégorie loisir.

Premier de la poule la saison dernière, nous accédons cette année en poule 5 pour de nouveaux défis toujours dans une ambiance conviviale et de plaisir du sport d'équipe.

Nous accueillons à bras ouverts de nouveaux joueurs qui veulent à la fois se dépenser et se faire plaisir dans ce sport. L'équipe est mixte et nous accueillons tous les niveaux.

Les matchs à domicile ont lieu le mercredi à 20h30 au gymnase et entre le lundi et le vendredi soir suivant l'équipe qui accueille. Nous rencontrons des équipes à la fois locales mais aussi en proche Drôme et Ardèche.

N'hésitez pas à nous contacter :
email : chapus.jean-marc @orange.fr
tél : 04 75 02 60 40

Badminton Génissieux

Nous entamons la 2e saison post-COVID. Avec davantage de participant·e·s que l'an dernier, et cela fait grand plaisir. Nous avons retrouvé des personnes que l'on avait perdues depuis cet arrêt forcé COVID et même accueilli de nouveaux adhérents.

Nous avons conservé les mêmes créneaux horaires qu'auparavant, le lundi de 19h15 à 21h30, le jeudi de 20H à 21h30, sauf pendant la période hivernale, le samedi matin de 10h à 12h (mais seulement s'il y a un nombre de participants suffisant).

Le 19 septembre, nous avons tenu notre assemblée générale, avec un renouvellement partiel du bureau dont vous pourrez trouver prochainement la composition sur le site de Génissieux, rubrique Associations/Badminton (le site est encore en cours de maintenance à l'heure où cet article est écrit).

Pour ce qui est du tarif, nous avons reconduit celui des saisons antérieures, à savoir 40€, 20€ pour un couple et 10 € par personne supplémentaire de la même famille. Sachez également que ce coût d'inscription peut être partiellement pris en charge s'il pose problème, et que l'association dispose de quelques raquettes de prêt.

Pour les enfants de moins de 16 ans, de plus en plus nombreux, deux cas de figure se présentent : soit ils sont systématiquement accompagnés d'un adulte pratiquant lui-aussi, soit nous demandons aux parents une décharge, compte-tenu que nous n'avons ni personnel encadrant, ni horaires fixes : chacun vient et repart quand il le souhaite, nul ne surveille les entrées-sorties du gymnase.

Nous espérons pouvoir remettre en place cette année les rencontres inter-membres (tournois de type « Badbacool » ou « Salade »), qui avaient beaucoup de succès avant cette longue interruption due au COVID, ainsi que quelques échanges avec les clubs environnants.

Rappelons que nous pratiquons un badminton « Loisir », avec tous les niveaux de jeu : du débutant au confirmé, il y a de la place pour toutes et tous.

N'hésitez pas à nous rejoindre, il y a encore de la place. Nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Le bureau de l'ASBG 2022-2023
De gauche à droite : Pascal, Jérôme, Benoit, Stéphanie, Thierry, Marine, Jocelyn, Olivier. Manque Jean-Michel

Association Gymnastique Volontaire

La gymnastique volontaire reprend ses activités pour l'année 2022-2023 qui est marquée par l'arrivée d'une nouvelle Coach : Nathalie BOUTRY qui assure les cours du lundi et du mardi.

L'année a bien commencé puisque nous comptons quelques 50 adhérents , toujours avec les trois cours :

Attention les horaires ont changé :

- le LUNDI de 20h à 21h - Gym Dynamique
  Animatrice Myriam JAY
- le MARDI de 9 h15 à 10 h 15
  Animatrice Myriam JAY
- le JEUDI de 20h00 à 21h00 Gym tonique
  Animatrice Patricia JUAN

Les cours se déroulent toujours à la salle des fêtes dans la bonne humeur et nous avons plaisir à nous retrouver et pour le moment sans restriction sanitaire.

Je rappelle que le cours est ouvert aux dames mais aussi aux messieurs. Vous pouvez encore vous inscrire, il reste quelques places.

CONSEILS MUNICIPAUX LES COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2022 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
Nombre de membres en exercice 16
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation et d'affichage ..... 13 mai 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le DIX-NEUF MAI à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Hélène PRAL, Jean-Pierre CAILLET, Catherine PELTIER, adjoints ; Marie MOURIER, James EPTING, Bernard ROLLIN, Joseph CELLIER, Corine FHAL, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE, Gilles BRAGHINI et Olivier SALADINI.

PROCURATION : René PARREAULT à Christian BORDAZ.

ABSENTE ET EXCUSEE : Alexandra BONOD-FERRIEUX.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Avant l'ouverture de la séance Monsieur le Maire présente, à l'ensemble des conseillers municipaux présents, Mme Amélie FILOSA, nouvelle directrice du service périscolaire et extrascolaire en remplacement de Mme Oriana MANAUD. Titulaire d'un DEUST qui lui permet d'assurer la direction du centre de loisirs, Mme FILOSA a pris ses fonctions le 05 avril 2022.

M. Emmanuel GRENIER, Président de l'association « le Comité des Fêtes », accompagné de M. Frédéric POCHON, présente à l'ensemble du conseil municipal leur projet de fête familiale qui sera organisée le samedi 11 juin 2022 au stade de football. Celle-ci sera composée d'un concours de pétanque suivi d'une soirée moules-frites pour terminer par un feu d'artifice. Afin de relancer la fête du village après deux années sans activité, le président demande une aide financière pour le tirage du feu d'artifice. La décision sera prise prochainement.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HERBASSE : Groupement de commande relatif à l'élaboration des Schémas Communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) et le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat.
Monsieur le Maire rappelle la convention de groupement qui lie les 19 communes du Syndicat des Eaux de l'Herbasse au Syndicat afin d'engager le SCDECI et le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat. Compte tenu de l'actualité relative à la réglementation DECI, la commission de suivi a fait le choix de poursuivre sans report la démarche de groupement relative à l'élaboration des SCDECI et notamment l'attribution des marchés en cours avant le mois de juillet. La commission d'appel d'offre a attribué le marché au bureau d'études NALDEO pour un montant de 639.585,50 €uros HT pour la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable et de modélisation du fonctionnement d'équipements de DECI. Vote à l'unanimité.

COMMISSION ACTION SOCIALE ET ATTRIBUTION DES LOGEMENTS LOCATIFS – remplacement de deux membres démissionnaires
Mesdames Séverine PIAT et Christelle POINAS AMIARD, démissionnaires, sont remplacées par Mme Corine FHAL et M. Olivier SALADINI au sein de la commission action sociale et attribution des logements locatifs. Vote à l'unanimité.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION – remplacement d'un membre démissionnaire
Mme Séverine PIAT, démissionnaire, est remplacée par M. Jean-Pierre CAILLET au sein de la commission information et communication. Vote à l'unanimité.

COMMISSION ASSOCIATIONS ET PERISCOLAIRES – remplacement d'un membre démissionnaire
Mme Christelle POINAS AMIARD, démissionnaire, est remplacé par Mme Hélène PRAL au sein de la commission associations et périscolaires. Vote à l'unanimité.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – remplacement de deux membres démissionnaires
Mesdames Séverine PIAT et Christelle POINAS-AMIARD, démissionnaires, sont remplacées par Messieurs James EPTING et Patrick LEMAITRE. Vote à l'unanimité.

TERRITOIRE D'ENERGIE DROME – travaux d'enfouissement des réseaux électriques Montée du Pavé : approbation du projet
Le syndicat Territoire d'Energie Drôme soumet au conseil un projet d'enfouissement des réseaux électriques sur la montée du Pavé. Montant des travaux HT 51.477,88 €uros dont une participation financière communale de 18.017,26 €uros. Vote par 1 abstention et 14 OUI.

TERRITOIRE D'ENERGIE DROME – travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques Montée du Pavé : approbation du projet
Le syndicat Territoire d'Energie Drôme soumet au conseil un projet d'enfouissement des réseaux télécom sur la montée du Pavé. Montant des travaux HT 14.969,52 €uros dont une participation financière communale de 11.975,61 €uros. Vote par 1 abstention et 14 OUI.

PERSONNEL COMMUNAL – information sur l'instauration des lignes directrices de gestion
Dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents, il revient au Maire d'instaurer les lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme. Mises en place pour la durée du mandat, elles définissent les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines tenant compte de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Elles peuvent faire l'objet d'une révision à tout moment et sont communicables aux agents. Vote à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME – approbation de la modification n°1
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, prescrite par arrêté du 06 septembre 2021, a pour objectifs :

1 – d'adapter les limites du zonage entre les zones UA et UD, UD et Ui et UD et Us, afin de prendre en compte des évolutions du contexte,

2 – de compléter les protections au titre du paysage et du patrimoine sur certains secteurs du centre village,

3 – de mettre à jour et modifier les emplacements réservés,

4 – d'adapter le règlement écrit sur différents points de détail concernant l'implantation des constructions en zones UA et Ui, plusieurs points de l'aspect extérieur des constructions, les espaces protégés, les caractéristiques de la zone Us, de le préciser en ce qui concerne la hauteur maximale en secteurs UDh et UDha et de le compléter pour favoriser la mutualisation des accès en cas de division parcellaire.

5 – d'adapter l'OAP n°2 et d'ajouter une OAP pour un tènement industriel désaffecté en vue de sa mutation vers l'habitat.

Cette modification du PLU n'a pas été soumise à évaluation environnementale, elle a été notifiée pour avis aux personnes publiques et soumis à enquête publique du 09/03/2022 au 25/03/2022.

Au vu du rapport et des conclusions motivées avec avis favorable assorti de 4 recommandations du commissaire enquêteur, la modification n°1 du PLU est approuvée par 1 abstention, 1 non et 13 oui.

FONCIER – reprise de voirie et intégration dans le domaine public de la parcelle AC 260 située rue Louis Joud
Dans le cadre de l'opération de reprise des voiries et trottoirs à intégrer dans le domaine public, les propriétaires de la parcelle AC 260 d'une surface de 165 m2 située rue Louis Joud, ont demandé la cession à l'euro symbolique. Vote à l'unanimité.

CENTRE DE LOISIRS DES VACANCES – modification du règlement de fonctionnement
Monsieur le Maire propose d'assouplir le règlement de fonctionnement du centre de loisirs des vacances en offrant la possibilité d'inscrire son enfant au minimum 3 jours par semaine, l'inscription à la demi-journée est supprimée et l'inscription à la journée est obligatoire. Vote à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GrDF
Monsieur le Maire rappelle au conseil que GrDF est tenu de s'acquitter auprès des communes d'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de distribution de gaz naturel. Pour l'année 2022 le montant de la redevance est de 598 €uros. Vote à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2022 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	19
Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	15
Date de la convocation et d'affichage	11 juin 2022

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le DIX-NEUF DECEMBRE à 20 H, le Conseil L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le SEIZE JUIN à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Hélène PRAL, Jean-Pierre CAILLET, René PARREAULT, adjoints ; Marie MOURIER, Bernard ROLLIN, Joseph CELLIER, Corine FHAL, Nicole TISSEYRE, Patrick LEMAITRE, Gilles BRAGHINI et Olivier SALADINI.

PROCURATIONS : Catherine PELTIER à Hélène PRAL et James EPTING à Bernard ROLLIN.

ABSENTE ET EXCUSEE : Alexandra BONOD-FERRIEUX.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose le rajout d'une délibération, accepté par le conseil : création d'un emploi saisonnier au centre de loisirs.

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES LOCATIFS » - Constitution de provisions pour risque d'irrécouvrabilité.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une provision doit être impérativement constituée par délibération lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ainsi, les provisions proposées sont basées sur l'ensemble des titres émis jusqu'à fin 2020 et non soldées à ce jour, à savoir 32,28 € pour le budget principal et 595,12 € pour le budget annexe « Immeubles Locatifs ». Vote à l'unanimité.

PUBLICITE DES ACTES – Modalités

A compter du 1er juillet 2022 la publicité des actes règlementaires et décisions, ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur le site internet. Vote à l'unanimité.

JOURNEE DE SOLIDARITE – Modalités de mise en œuvre

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité. Cette journée de solidarité prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée, d'une durée de sept heures pour les personnels à temps complet. Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, cette durée est ramenée au prorata du temps de travail. Pour les services administratif et technique chaque agent effectuera l'équivalent de 9 mn chaque semaine, pour les services animation et atsem la journée est intégrée dans l'annualisation du temps de travail compris dans la préparation de la rentrée scolaire fin août. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL – contrat d'apprentissage au service animation

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les textes en vigueur relatifs au contrat d'apprentissage. Ce contrat, de droit privé, permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. La rémunération versée à l'apprenti tient compte de son âge et de sa progression dans le cycle de formation qu'il poursuit. Monsieur le Maire propose de recourir au contrat d'apprentissage au service animation pour une durée de 2 ans à compter du 29 août 2022. Vote à l'unanimité.

PLAN VELO INTERCOMMUNAL – Convention type de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Plan Vélo Intercommunal a été approuvé le 23 juin 2021 par le Comité Syndical de Valence Romans Déplacements. A compter de cette date il est compétent pour la réalisation des aménagements cyclables intercommunaux sur voies communales et sur Routes Départementales en Agglomération.

Sur la base des orientations du Plan de Déplacements Urbains, un Plan Vélo Intercommunal a été étudié afin de planifier la mise en œuvre d'environ 200 km d'axes cyclables structurants reliant les principales communes de notre territoire pour les déplacements quotidiens à vélo.

Ainsi, dans un souci de cohérence, mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics notamment dans le cas d'opérations réalisées sous marchés de travaux uniques, les deux parties décident de mettre en place une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Déplacements vers la Commune de Génissieux.

Cette convention a pour objet d'une part, de déterminer les conditions dans lesquelles Valence Romans Déplacements délègue à la Commune de Génissieux, délégataire, la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement des itinéraires cyclables intercommunaux visés ci-après, et, d'autre part, de fixer les modalités financières et de contrôle technique de Valence Romans Déplacements. Vote par 2 Non et 13 Oui.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE « LA BONNE NOTE » - convention d'objectifs et de moyens

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de la loi du 12 avril 2000 (article 10) relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret du 6 juin 2001 pris pour son application, l'autorité administrative, qui attribue à un organisme de droit privé une subvention annuelle supérieure à 23.000 €uros, doit conclure une convention avec l'organisme. Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la somme allouée.

Il rappelle la délibération n°2021-096 du 15 novembre 2021 par laquelle il a été octroyé une subvention annuelle de 35.676 €uros à l'association « la bonne note ».

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de présenter les objectifs et les projets partagés par l'association et la commune. Le projet initié par l'association d'assurer un enseignement de la musique et du théâtre, de développer la constitution de groupes musicaux, vocaux et théâtraux et d'organiser et de participer à des manifestations musicales, rentre dans le cadre des orientations données par le Département. Compte tenu de l'intérêt général que représente pour la commune et pour ses habitants le développement d'actions culturelles, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette convention d'objectifs et de moyens pour une durée d'un an, à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

L'association s'engage à participer gratuitement aux activités communales telles que les cérémonies patriotiques (8 mai et 11 novembre), deux manifestations de l'animation du marché du dimanche matin, la fête de la musique et toute autre manifestation demandée par la Commune en accord avec l'association.

La commune met gratuitement à disposition un local situé 20, rue Simon Chopin pour l'enseignement de la musique et du théâtre. Elle assure l'entretien et les charges de chauffage et d'électricité. L'association s'engage à prendre toutes les assurances tant pour les locaux que pour les activités proposées. La commune s'engage à verser la subvention annuelle de 35.676 €uros en trois versements. Vote à l'unanimité.

ASSOCIATION COMITE DES FETES – Subvention exceptionnelle année 2022

L'association « Comité des fêtes » souhaite relancer la fête du village en organisant le samedi 11 juin une journée familiale comprenant un concours de boules, un repas en soirée et pour terminer le tir d'un feu d'artifice. Le Président a fait une demande d'aide financière de la collectivité pour participer à l'organisation de cette manifestation. Monsieur le Maire propose le versement exceptionnel d'une subvention de 500,00 €uros. Vote par 4 abstentions et 11 oui.

PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, il lui appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant qu'en raison du nombre d'inscription d'enfants au centre de loisirs de juillet, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps complet du 1er au 31 juillet 2022. Vote à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUILLET 2022 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
Nombre de membres en exercice 16
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 13
Date de la convocation et d'affichage ..... 15 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le VINGT-ET UN JUILLET à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Hélène PRAL, Jean-Pierre CAILLET, René PARREAULT, adjoints ; James EPTING, Joseph CELLIER et Nicole TISSEYRE ;

PROCURATIONS : Michel CHAPET à René PARREAULT, Bernard ROLLIN à James EPTING, Catherine PELTIER à James EPTING, Olivier SALADINI à Nicole TISSEYRE, Gilles BRAGHINI à Christian BORDAZ et Marie MOURIER à Hélène PRAL.

ABSENTS ET EXCUSES : Corine FHAL, Patrick LEMAITRE et Alexandra BONOD-FERRIEUX.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2022 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

PERSONNEL COMMUNAL : recours aux stagiaires BAFA
Monsieur le Maire informe le conseil que les jeunes qui souhaitent valider leur Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) doivent effectuer 14 jours de stage pratique dans une structure. Il propose de prendre un stagiaire au centre de loisirs du mois de juillet et de signer avec lui une convention. La directrice du centre de loisirs sera sa tutrice pour l'accompagner dans son apprentissage aux fonctions d'animateur. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL – création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps incomplet à raison de 21/35ème à compter du 1er septembre 2022 afin de respecter le taux d'encadrement des accueils collectifs de mineurs. Vote à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDE relatif à l'élaboration des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI) et le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse – attribution des marchés
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention de groupement qui lie les 19 communes du Syndicat des Eaux de l'Herbasse situées en Drôme et le Syndicat. Cette convention a été signée le 31/08/2021 afin d'engager le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat et les schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie des communes.
Il précise que la commission d'appel d'offres s'est tenue le 21 juin 2022 au siège du Syndicat pour l'attribution des marchés de réalisation des schémas. Le marché été composé en deux lots géographiques ; Génissieux faisant partie du lot 2. La consultation a été conduite suivant la procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert. 5 offres ont été reçues pour le lot 1 et 4 offres pour le lot 2. Au vu du rapport d'analyse des offres les entreprises retenues sont : pour le lot 1 le bureau d'études NALDEO pour un montant de 88.933,75 €uros HT et pour le lot 2 le groupement ARTELIA / ATEAU pour un montant de 94.165,33 €uros HT. Vote à l'unanimité.

FINANCES – décision modificative n°1 sur le budget principal
Afin de réactualiser les prévisions budgétaires Monsieur le Maire propose un virement de crédit sur le budget principal en section d'investissement de 2.700 €uros du programme 0140 « Mairie » au programme 0146 « Tènement Immobilier ». Vote à l'unanimité.

ECLAIRAGE 3ème COURT DE TENNIS – demande de subvention auprès de la Région
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'éclairage du 3ème court de tennis dont le coût des travaux se monte à 12.053,28 €HT. Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département à hauteur de 20 %. L'association Tennis Club a fait une demande d'aide auprès de la Fédération Française de Tennis et en parallèle la collectivité peut faire une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs. Vote à l'unanimité.

FONCIER – servitude de passage sur les parcelles WB 72 & WB 76
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal leur délibération n°2022-002 du 17 janvier 2022 par laquelle il avait été approuvé un échange de terrain avec M. Thierry BONNARDEL. Il informe le conseil que les parcelles WB 76 d'une surface de 30.419 m2 et WB 72 d'une surface de 6.897 m2 font l'objet d'une servitude de passage d'un réseau HTA. Ce droit de passage s'exercera sur une profondeur de 10 mètres et sur une bande d'une largeur de 1 mètre. Le propriétaire du fonds dominant assurera l'entretien de ces gaines par les seuls services compétents à ses frais exclusifs ainsi que leur remise en état si nécessaire. L'utilisation de ce passage en tréfonds et les travaux d'entretien et de réparation ne devront pas apporter de nuisances ni de moins-values au fonds servant. Il est donc nécessaire de signer un acte notarié relatif à la constitution de servitude Vote à l'unanimité.

Village de GENISSIEUX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUILLET 2022 A 20H

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 19
Nombre de membres en exercice 16
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération 15
Date de la convocation et d'affichage ..... 22 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le VINGT-ET UN JUILLET à 20 H 00, le Conseil L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le VINGT-HUIT JUILLET à 20 H 00, le Conseil Municipal de Génissieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian BORDAZ, Maire.

PRESENTS : Christian BORDAZ, Maire ; Michel CHAPET, Hélène PRAL, Jean-Pierre CAILLET, Catherine PELTIER, René PARREAULT, adjoints ; Marie MOURIER, James EPTING, Joseph CELLIER, Corine FHAL, Nicole TISSEYRE, Gilles BRAGHINI et Olivier SALADINI.

PROCURATIONS : Bernard ROLLIN à James EPTING et Patrick LEMAITRE à Christian BORDAZ.

ABSENTE ET EXCUSEE : Alexandra BONOD-FERRIEUX.

Nicole TISSEYRE a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

DELIBERATIONS

RD 608 : travaux d'aménagement partiel de la route de Mours
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la RD 608 au niveau de l'entrée ouest de l'agglomération afin de sécuriser le déplacement des piétons, assez nombreux en provenance des quartiers résidentiels situés à l'ouest du village. Le projet porte sur une section d'environ 260 m de la RD 608. Il comprend notamment l'aménagement des carrefours de la RD 608 avec les 4 voies communales rencontrées sur la section ainsi que la réalisation d'un plateau traversant surélevé au droit de la principale intersection et la création d'un trottoir au nord de la RD 608.

La consultation pour un marché passé sans formalité préalable en application de l'article 28 du Code des Marchés (procédure adaptée) a été lancée et l'ouverture des plis a eu lieu le 4 juillet 2022. Après analyse des offres, l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST a été désignée attributaire pour un montant de marché de : 237.936,76 €uros HT.
La commune assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération et une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage sera passée avec le Département de la Drôme. Ce dossier est passé en commission aménagement voirie le 12 mai 2022 et passera en commission permanente du Conseil Départemental pour la validation de la partie financière. Vote à l'unanimité.

ENSEMBLE POLYVALENT – modification du règlement intérieur et modification des tarifs de locations au 1er septembre 2022

Monsieur le Maire propose de valider le nouveau règlement intérieur de l'utilisation des salles communales. Compte tenu de la hausse des coûts de fonctionnements (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux, etc…) il convient de réévaluer les tarifs de locations applicables à compter du 1er septembre 2022. Il est instauré un tarif spécifique pour les associations, sociétés ou autres organismes extérieurs ainsi qu'un forfait « énergies & consommables » pour les associations Génissoises. Il est proposé également que, pour chaque association Génissoise, une caution soit demandée en début d'année en fonction de la salle utilisée hebdomadairement et qu'une caution soit demandée à chaque manifestation. Celle-ci ne sera pas restituée si la salle n'est pas rendue propre. Vote à l'unanimité.

SERVICES PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE – Modification des règlements de fonctionnement et vote des tarifs au 1er septembre 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les règlements de fonctionnement des services périscolaire et extrascolaire. Il propose d'apporter des modifications afin de simplifier les inscriptions et les paiements des familles ainsi que pour la mise en place du portail famille. Il donne lecture des projets de règlement qui seront applicables à compter du 1er septembre 2022. La modification importante est la réduction des tranches de facturation qui passent de 5 à 3 pour l'ensemble des services. En cas d'inscription tardive à l'un des services, une majoration de 30 % sera appliquée sur le prix de base.

Monsieur le Maire propose d'instaurer une tarif spécifique applicable au personnel municipal pour leurs enfants mangeant à la cantine scolaire, en contrepartie de leur investissement tout au long de l'année. Le tarif adulte reste inchangé, les enfants extérieurs sont acceptés au centre de loisirs du mercredi et des vacances moyennant une majoration de 10 % et la participation aux frais de sortie en car reste inchangée. Les règlements de fonctionnement seront modifiés en conséquence et mis en ligne sur le site internet de la commune pour les inscriptions de septembre. Vote à l'unanimité.

Etat-Civil

NAISSANCES

Nous adressons toutes nos félicitations aux parents.

POPESCU ARYA le 3 juillet 2022
MEFTA VALENTINA le 23 juillet 2022
LAMBERT MARGOT le 15 septembre 2022

MARIAGES

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux mariés.

KUNTZ Quentin et RIGOURD Florence le 2 juillet 2022
RASTEIRO Jérémie et SYRYKH Clémentine le 18 juillet 2022
FRANQUE Hervé et MORGANTI Marie-Josèphe le 6 août 2022
ROCHE Matthieu et FOUREL Stéphanie le 17 septembre 2022

DÉCÈS

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles endeuillées.

FERLIN Ginette 21 juin 2022
MAURIN Adrien, Jean 5 juillet 2022
DESCOMBES Gabriel, Paul 25 juillet 2022
BONNEVIE Jeannine 31 juillet 2022
HEYRAUD Simone 8 août 2022
FERLAY Bernard, Roger 22 août 2022
COLLET Aimé, Régis 6 septembre 2022

CTE
GÉNIE ÉLECTRIQUE & RÉSEAUX
Théo CARBONELL
06 77 89 54 78
www.cte-electricite.fr
21 Rue Jean Charcot 26100 ROMANS SUR ISERE

Agenda

NOVEMBRE

Mardi 8 : concours de coinche du club Détente et Loisirs, toute la journée à l'ensemble polyvalent.

Vendredi 11 : loto de basket en soirée, à l'ensemble polyvalent.

Samedi 19 et dimanche 20 : soirée country, à la salle des fêtes.

Mardi 22 : après-midi Beaujolais du club Détente et loisirs, à la salle des fêtes.

Mercredi 23 : assemblée générale de la Boule joyeuse, en soirée, au foyer de l'ensemble polyvalent.

DÉCEMBRE

Vendredi 2 : réception des nouveaux génissois à 19h, salle du conseil municipal à la mairie.

Samedi 3 : repas de Noël du CCAS, aux Balmes à 12h.

Mardi 6 : repas des anniversaires du club Détente et Loisirs, toute la journée, à la salle des fêtes.

Vendredi 9 : concert de Noël de La Bonne Note, en soirée, à la salle des fêtes.

Dimanche 11 : marché de Noël du Sou des écoles, à la mairie.

Mardi 13 : bûche de Noël du club Détente et Loisirs, après-midi, à la salle des fêtes.

Vendredi 16 : Tatamis de Noël du club de judo, en soirée, à l'ensemble polyvalent.

JANVIER 2023

Mardi 10 : galette des rois du club Détente et Loisirs, à la salle des fêtes.

Vendredi 13 : vœux du Maire et du Conseil Municipale à 19h, à la salle des fêtes.

Dimanche 15 : marché de la truffe, du vin et de la gastronomie, toute la journée, place du marché.

FÉVRIER 2023

Samedi 4 et dimanche 5 : concours régional de tarot les après-midis à la salle des fêtes.

Dimanche 5 : matinée cochonnailles de l'ACCA, hall du centre polyvalent, de 7h à 12h.

Vendredi 17 : don du sang à la salle des fêtes, après-midi.

Mardi 21 : loto du club Détente et Loisirs, de 10h à 18h30, salle des fêtes.

Information

Fermeture exceptionnelle de la mairie et de l'agence postale, du 26 au 30 décembre 2022.
Pour le retrait des colis et lettres non distribués, il conviendra de se rendre au centre de tri de Romans, 6 rue Jean Joseph Mounier.

Ouverture de la mairie et de l'agence postale communale
75, place du Marché
Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 11h30. Jeudi de 12h30 à 15h30.
Tél : 04 75 02 60 99 - mairie.genissieux@orange.fr

www.genissieux.fr

NOUVEAU

leDRIVE intermarche.com
Vos courses sont entre de bonnes mains.

INTERMARCHÉ GÉNISSIEUX

60 Impasse Elsa Triolet

Tél : 04 58 177 177

En 5 mn, vos courses à prix Intermarché dans votre coffre !

Intermarché

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

les Mousquetaires